

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 DECEMBRE 2020

CONVENTION AVEC LE SDEA (Syndicat de Développement, d'Equipement et d'Aménagement) POUR MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX COLLECTIVITES DANS LE DOMAINE DE LA VOIRIE

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il y a lieu de renouveler la convention entre le SDEA et la commune concernant l'assistance technique dans le domaine de la voirie communale. Une rémunération annuelle sera facturée par le SDEA pour un coût de 2.50 € H.T. par habitant. Ce service est d'une grande utilité lorsque nous subissons divers dégâts sur notre voirie.

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la demande de Monsieur le Percepteur, il y a lieu de prendre une Délibération Modificative afin de régulariser l'imputation des sommes que nous versons annuellement au SDE (Syndicat Départemental d'Energies) pour se mettre en accord avec leur comptabilité.

DIVERS :

Chemin rural de Térus : Pour rappel lors de notre séance du 22 octobre 2020, à l'unanimité des membres présents, nous avons délibéré en faveur du rétablissement de la largeur initiale de ce chemin. Depuis cette séance, la famille Le Moal/Soriano a fait établir un constat d'huissier (nous ordonnant de ne pas commencer les travaux pour l'instant) et par l'intermédiaire de leur avocat, ont saisi le Tribunal Administratif de Lyon..Devant cette situation, la commune a dû faire appel à un avocat pour assurer sa défense. Les honoraires de celui-ci sont pris en charge par notre contrat d'assurance communal jusqu'à un certain plafond.

Eglise de St Jean : Comme indiqué dans notre précédent compte-rendu, nous sommes toujours en attente d'un devis d'une entreprise habilitée à effectuer ce type de travaux (cerclage afin d'assainir cet édifice). A ce titre, nous souhaitons recueillir des témoignages de communes qui ont réalisé ce type d'installation.

Le Maire, ROCHE Bruno

